

Salon de la Production **LOKAL**

Contrat de participation Exposant

Exemplaire à retourner à l'adresse suivante : contact@noulelocal.re

Souscripteur

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

N° TVA : _____

N° SIRET : _____

Effectif groupe : _____

Site internet : _____

Code postal : _____

E-mail général de la société : _____

NOM SOUS LEQUEL VOTRE SOCIÉTÉ DOIT APPARAÎTRE SUR TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DU SALON : _____

En l'absence d'informations dans ce champ, votre société apparaîtra sous le nom renseigné en tant que raison sociale.

Attention : les formes juridiques (SA, SARL) ainsi que les termes Ets et Sté ne doivent pas être pris en compte.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée ; l'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

Responsable sur le salon

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de portable : _____

E-mail : _____

Fonction : _____

Signataire du dossier : ☐ oui ☐ non

Adresse de facturation (si différentes du souscripteur)

Raison sociale : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

E-mail : _____

Implantation du stand

☐ Espace économie circulaire/RSE

☐ Espace construction

☐ Espace artisanat

☐ Espace cosmétologie

☐ Espace production industrielle

☐ Espace énergie

☐ Espace agriculture/alimentation

☐ Espace bien de consommation

☐ Espace emploi/formation

☐ Espace culture

☐ Espace ESS

☐ Espace Digital/Innovation

Allez-vous organiser des démonstrations de votre(vos) produit(s) / service(s) ?

☐ oui ☐ non

Description :

Pack inscription (obligatoire)

- Traçage de la surface
- Badges exposants
- Place de parking
- Ménage quotidien
- Gardiennage du hall
- Moquette
- Électricité
- Wifi

Prix 150€

Pack Stand

Pour toutes surfaces supérieures à 36m², nous contacter pour avoir un devis à :

- **contact@salonlokal.re**

Sur demande, réalisation de votre concept store totalement personnalisable (devis à faire), nous contacter :

- **christophe@designsystem.re** ou au 06 92 28 82 08

1-Stand semi-équipé

- **Surface délimitée par des cloisons**

Prix 176€/m²



☐ 9 m² ☐ 18 m² ☐ 36 m² ☐ autre Total : _____ €

2-Stand équipé

- **Surface délimitée par des cloisons**
- **1 Présentoir**
- **1 Comptoir**
- **1 Table**
- **3 Chaises**

Prix 221€/m²



☐ 9 m² ☐ 18 m² ☐ 36 m² ☐ autre Total : _____ €

3-Stand complet

- Surface délimitée par des cloisons
- 1 Présentoir
- 1 Comptoir
- 1 Table
- 3 Chaises
- Bâches

Prix 221€/m²

- ☐ • si fichier de la bâche (2,90m L. x 2,40m H.) non fourni par l'exposant :

Prix 600€/Pan

Cela comprend la maquette, l'impression d'un pan de cloison, sa pose et sa dépose.

- ☐ • si fichier de la bâche (2,90m L. x 2,40m H.) fourni par l'exposant :

Prix 440€/Pan

Cela comprend l'impression d'un pan de cloison, sa pose et sa dépose.

Nombre de pans souhaité : ☐ 1 pan ☐ 2 pans ☐ 3 pans



Le nombre de pans pouvant varier en fonction de l'emplacement de votre stand, le devis final sera réajusté selon le nombre de pan de cloison réellement habillé.



☐ 9 m² ☐ 18 m² ☐ autre

Total : _____ €

Au delà de 18m², un devis personnalisé vous sera proposé afin de correspondre au mieux à votre besoin.

Le prix affiché comprend le stand équipé sans les bâches. Pour des raisons techniques et afin de vous proposer des tarifs dégressifs et adaptés, nous vous contacterons pour vous proposer un devis concernant la maquette, l'impression des pans de cloison, sa pose et sa dépose.

Options

- ☐ Décoration florale (2 multipliants) : 216€ Quantité souhaitée _____ total _____ €
- ☐ Fontaine à eau (prix unitaire) : 120€
☐ 2 bonbonnes et gobelets : 50€
- ☐ Mobiliers supplémentaires sur devis (écran TV, table, présentoir à document, chaises hautes, fauteuils...)

Total des coûts options : _____ €

Total

• Pack inscription _____ 150 €

• Pack stand _____ €

• Option(s) _____ €

• **Total HT** _____ €

• **TVA applicable (8,5%)** _____ €

TOTAL TTC _____ €

Acompte de 30 % _____ €

Solde à payer avant le 31/08/2025 _____ €

Toute réservation effectuée après le 15/08/2025 devra être acquittée de la totalité du montant du contrat.

Date, signature et Cachet

En signant ce dossier de participation, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Conditions générales de vente

Le Salon de la Production Lokal 2025 – du 11 au 14 septembre 2025 – Expobat Saint-Paul

Définitions

L'organisateur : qui aura la mission d'effectuer les prestations de services.

L'exposant : personne physique et/ou morale qui bénéficie de prestations de services dans le cadre de l'événement.

Prestations de services : prestations de services, produits loués et/ou achetés par l'exposant auprès de l'organisateur, selon les éléments détaillés dans le contrat de participation.

Préambule

L'organisateur et l'exposant se sont mis d'accord pour définir et arrêter les termes et conditions de la demande de participation de l'exposant auprès de l'organisateur. L'exposant reconnaît avoir été invité par l'organisateur à formuler toutes remarques ou observations sur le contrat de participation. L'organisateur et l'exposant sont convenues de collaborer mutuellement selon les conditions indiquées ci-après. L'exposant, en signant le contrat de participation, reconnaît accepter les conditions générales de vente.

Obligations des parties

L'organisateur doit effectuer les prestations de services indiquées dans le contrat de participation. L'exposant doit transmettre à l'organisation toutes les informations utiles pour mener à bien les prestations de services. Il doit procéder au règlement intégral du prix indiqué dans le contrat de participation.

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être entièrement complété, signé, daté et cacheté. Le dossier peut être retourné à l'organisateur par e-mail à l'adresse indiquée dans le contrat de participation.

Contrôle des réservations, admissions et refus

L'organisateur statue sur la recevabilité de la demande de participation. Ce premier peut refuser une demande, au regard de l'offre de l'exposant, qui est en inadéquation avec le positionnement du salon.

Attribution des stands

L'exposant a la possibilité de choisir leur(s) emplacement(s) selon leur surface, leur ordre d'arrivée de la demande de participation (expression « premier arrivé, premier servi »).

L'organisateur a la possibilité en cas de nécessité absolue de modifier la configuration du ou des stand(s) des exposants.

Les prix sont indiqués dans le dossier de participation. En fonction des choix définis par l'exposant (superficie stand, accessoires...), un prix total sera établi. Les différentes offres de prix sont précisées en hors taxes. Dès validation de la demande de participation, l'organisateur demandera un acompte de 30% de la valeur totale de la location du ou des stands.

Le taux de TVA est de 8,50%. Toute réclamation sur les éléments de la facture doit être notifié à l'organisateur dans un délai de 10 jours après sa réception. Les factures seront transmises et devront être réglées avant la réalisation du salon. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'appliquer des pénalités financières à hauteur de :

- Taux de pénalités exigibles de plein droit et sans rappel préalable en cas de paiement à une date ultérieure à celle figurant sur la facture : 3 fois le taux de l'intérêt légal ;
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de paiement à une date ultérieure à celle figurant sur la facture : 40€. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs. Les modes de règlement sont par virement, par chèque.

Tenue des stands

Les exposants doivent entretenir leur stand dans un état irréprochable. Tout objet ne servant pas à la présentation du stand (emballages cartons, objets personnels) doivent être hors vu du regard des visiteurs. Chaque stand doit être occupé de façon permanente durant toute la durée/heures d'ouverture du salon.

Les exposants, à la fin de la manifestation doivent rendre dans le même état que lorsqu'ils ont reçu leur stand avant la manifestation. Toute modification sur l'aspect du stand (moquette, fronton, cloisons...) est interdite. En cas de détérioration du matériel, l'exposant devra en supporter le coût du remplacement.

La distribution de tout document publicitaire est interdite dans les allées du salon, hormis le ou les stand(s) occupés par l'exposant.

Internet / service Wifi

L'exposant s'engage à utiliser le service Wifi conformément aux législations en vigueur. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de visite de sites illicites et prohibés par l'exposant. L'exposant est seul responsable des moyens de protection de la sécurité et de la confidentialité de ses données.

Propriété et diffusion des créations graphiques

L'ensemble des créations graphiques réalisées dans le cadre de la manifestation doit être utilisé uniquement dans ce cadre.

Les documents fournis par l'exposant doivent être :

- de qualité de sorte à ce qu'elle soit exploitable ;
- conforme aux spécificités de chaque support.

L'exposant doit effectuer un contrôle des visuels avant le Bon A Tirer (BAT). Le BAT est la signature donnant l'accord sur le travail de PAO. Ceci implique que la maquette convient au client en l'état. La responsabilité des modifications sur la maquette est alors transférée et ne relève plus de l'organisateur, c'est à dire que tout changement postérieur à l'accord de l'exposant occasionnera la facturation de frais supplémentaires correspondant aux corrections d'auteur.

Distribution électrique

L'organisateur, titulaire de la compagnie d'électricité, décline toute responsabilité en cas d'interruption de la distribution en électricité. Seules les personnes mandatées par l'organisateur sont habilitées à intervenir sur les installations électriques.

Horaires, accès, parking et plan de circulation

Se référer au dossier exposant.

Dépose des stands

Immédiatement après la fin de la manifestation, les exposants doivent enlever l'ensemble des éléments composant le stand qui leur appartient. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'objets laissés sur place après la manifestation.

Responsabilité

L'exposant est seul responsable du matériel lui appartenant, mais aussi du matériel qui a été loué par le biais de l'organisateur. En cas de dégradation du matériel, l'exposant devra rembourser les frais de réparation/rachat à l'organisateur.

Politique d'annulation

En cas d'annulation de la prestation de services du fait de l'exposant, ce dernier est tenu de verser à l'organisateur les sommes suivantes :

- si annulation entre la date de signature du contrat et 46 jours avant le début de l'événement : pas d'indemnités.
- si annulation entre le 45ème jour et 30 jours avant le début de l'événement indemnité de 50% du montant TTC des prestations ;
- si annulation entre le 29ème jour et 16 jours avant le début de l'événement : indemnité de 75% du montant TTC des prestations ;
- si annulation entre le 15ème jour et les jours de la manifestation : indemnité de 100% du montant TTC des prestations.

A noter que les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable en cas d'annulation ou report de la manifestation dû à un événement de force majeure, compromettant la tenue de l'événement (guerre, émeute, incendie, grève, catastrophe naturelle, pénurie de matières premières, fermeture administrative du site prise par une autorité compétente).

Assurance

L'exposant doit disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle à jour.

Confidentialité

L'ensemble des documents transmis à l'exposant par l'organisateur sont confidentiels.

--